

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu une délégation de vote. 18 conseillers sont présents.

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit mai à 18h45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 12 mai 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de MASNIERES, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 18

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Annie ALEXANDRE - Pascal GUITTON - Christelle COUTANT - Rita ROBERT - Jean-Michel VISSE - Marguerite CHAMBRIER - Alain DELATTRE - Brigitte DOIGNEAUX -- Marie-Christine SORRIAUX - Christelle REMY - Nicolas LERMOYER - Jean-Claude DESSAUVAGES - Delphine FAUQUEUX - Yvon DEUDON - Sandrine BRUYERE - Jennifer JORISSE - Christophe CAPON.

Absents excusés :

Grégory BOULANGER qui donne procuration à Alain DELATTRE.

Mickaël COTTRET qui donne procuration à Francis NOBLECOURT.

Florence MASCLET qui donne procuration à Jean-Claude DESSAUVAGES

Grégory COPIN qui donne procuration à Delphine FAUQUEUX

Jacky ALEXANDRE

Mme Annie ALEXANDRE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 06 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°17/2017

REGROUPEMENT DES ECOLES : TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE HOSTETTER

Lors des précédentes réunions, je vous avais informés de l'intérêt de regrouper les classes élémentaires sur le seul site Hostetter.

Si ce regroupement se veut d'abord une réponse aux problèmes de nature pédagogique engendrés par un établissement scolaire distribué sur 2 sites, c'est aussi un élément de réponse, il y en a d'autres bien sûr, aux nombreux problèmes de sécurité liés au trafic de la Départementale 644.

L'Assistant à Maitrise d'ouvrage (AMO) a établi un cahier des charges permettant le lancement de la consultation pour missionner un cabinet d'architecte (maîtrise d'œuvre). → voir dossier

Plan de financement **estimatif** hors parking et City stade :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes et divers	259 865.00 €	Département :	200 000.00 €
Travaux	1 905 725.00 €	Etat (DETR) :	150 000.00 €
		Autofinancement dont emprunt :	1 815 590.00 €
TOTAL :	2 165 590.00 €	TOTAL :	2 165 590,00 €

Des réunions seront organisées tout au long des travaux du maître d'œuvre choisi : élus, enseignants, parents d'élèves...

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De bien vouloir se prononcer sur les travaux d'extension de l'école Hostetter ;
- De m'autoriser à engager les démarches pour lancer tous marchés relatifs à ce projet ;
- De m'autoriser à étudier et à signer tous documents dans ce cadre ;
- D'inscrire les dépenses nécessaires aux budgets en cours et à venir ;
- De m'autoriser à solliciter le département et l'Etat pour obtenir des subventions et à consulter les banques en vue d'un emprunt.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(18 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°18/2017

**CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE PERIMETRE
DE LA ZONE D'ACTIVITES « LES HAUTS DE MASNIERES » D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire expose les éléments suivants : L'article L331-1 du code de l'urbanisme indique que le produit de la taxe d'aménagement revient à celui qui finance les équipements publics. L'article L331-2 du Code de l'Urbanisme, dans sa nouvelle rédaction issue de la loi 2013-1278 du 29 décembre 2013, permet le versement par la commune de tout ou partie de la taxe d'aménagement qu'elle perçoit pour des aménagements réalisés par l'EPCI qui ne détient pas la compétence PLU ou POS, pour autant qu'il y ait délibérations concordantes du conseil communautaire et du conseil municipal concernés.

Par délibération en date du 14 mars 2016, le conseil communautaire de la CAC a décidé d'accepter le versement de 40% de la taxe d'aménagement par ces communes, ainsi que 10% supplémentaires qui seront versés aux communes ayant un potentiel fiscal faible, pour toute opération à vocation économique ayant fait l'objet d'une intervention sur les zones d'intérêt communautaire de la CAC. Une convention doit être signée entre la commune concernée et la communauté d'agglomération de Cambrai.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention de versement de la taxe d'aménagement entre la commune et la CAC, décide :

- D'en accepter les termes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(17 présents + 5 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°19/2017

AVIS SUR LE PROJET DE 4 EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE GOUZEAUCOURT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet éolien et donne un avis favorable à la demande d'autorisation relative au projet de parc éolien dit « Projet éolien de Gouzeaucourt ».

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(18 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 22)

18 pour - 2 contre - 2 abstentions

ADOpte

DELIBERATION N°20/2017

MOTION APPELANT LE DEPARTEMENT DU NORD A REENGAGER AUPRES DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE ET DE LEURS FAMILLES

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal d'une motion reçue de monsieur Michel LEFEBVRE, Conseiller départemental du Nord et Maire de Douchy les Mines et propose de s'y associer.

Dans le département du Nord, plusieurs associations (CAPER Thiant, ADVASUD, CAPRA Roubaix, ARDEVA, APDA, ALDEVA Sambre – Avesnois, ADEVA 59) interviennent quotidiennement auprès des victimes de l'amiante et de leurs familles.

Elles leur apportent une aide psychologique, les informent de leurs droits, les accompagnent dans la préparation des dossiers d'indemnisation et, si tant est que cela soit possible, essaient d'obtenir réparation de préjudices malheureusement inestimables.

Exerçant des missions d'intérêt public, ces associations sont principalement animées par des militants bénévoles, souvent anciens salariés de l'industrie de l'amiante. Leur financement repose essentiellement sur les cotisations de leurs adhérents et les subventions de quelques collectivités territoriales.

Le 16 octobre 2012, sur proposition de Michel LEFEBVRE, alors Vice-Président en charge de la Santé, le Conseil général du Nord avait unanimement adopté une délibération affirmant leur soutien du Département aux associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles.

Par leur vote, l'ensemble des élu(e)s au Département, toutes sensibilités politiques confondues, avaient alors décidé d'accorder un budget de 100 000 € destinés à aider les projets de ces associations en matière d'accès aux droits, de soutien psychologique auprès des malades et de leur entourage ou encore de communication.

Reconduit durant les années suivantes, l'engagement financier du Département a cependant été remis en cause à l'issue du changement de majorité intervenu en mars 2015.

Ainsi, depuis lors, les demandes de subvention des associations de défense des victimes de l'amiante se voient-elles opposer des réponses défavorables, au motif que leurs projets ne répondent pas aux orientations du nouveau plan départemental santé – bien-être du Département.

Le conseil municipal, réuni ce jour :

- tient à réaffirmer son entière solidarité à l'égard des victimes de l'amiante et de leurs familles, touchées par ce grave problème de santé publique.
- exprime sa vive désapprobation quant au désengagement du Département en matière de financement des associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles.
- appelle l'institution départementale à revoir sa position en la matière et de concourir ainsi à la pérennisation de ces structures associatives qui mènent un travail remarquable auprès de centaines de familles du Nord.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(18 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

QUESTIONS ORALES

Question de Mme Jennifer JORISSE :

Réforme scolaire.

Est-il prévu de revenir à la semaine de 4 jours dans nos écoles ?

Réponse :

Nous sommes dans l'attente des décisions du gouvernement nouvellement élu. De ce fait, aucun changement n'est prévu à ce jour. Je rappelle qu'en accord avec le conseil d'école, les NAP sont décalés au jeudi à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

L'information sera transmise par les écoles.

Question de Mr Jean-Claude DESSAUVAGES concernant le colis des aînés.

Réponse :

Les denrées alimentaires du colis sont choisies pour respecter une alimentation variée (féculents, fruits...) et sont achetées auprès des commerçants Masniérois.

La Municipalité a reçu de nombreux remerciements pour le colis de cette année.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'agenda du mois écoulé :

- 25/04/17 : Réunion « Verreries » avec les représentants de l'entreprise, les élus Régionaux et Départementaux au sujet de futurs investissements et les subventions possibles.
- 17/05/17 : Signature de l'acte de vente de la parcelle A3507.
- Juin 2017 : Réalisation de travaux par Noreade, Digue du Canal.

Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu. Il sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Masnières, le 22 mai 2017.

Le Secrétaire de séance



Annie ALEXANDRE

Le Maire,



Francis NOBLECOURT

